

Décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Modifie

Date	01/04/2011
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	SASX1008843D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022040795

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] . — Jusqu'à la constitution du comité d'agence mentionné à l'article L. 1432-10 du même code, les deux représentants du personnel mentionnés au 4° de l'article D. 1432-16 de ce code sont désignés par le [...] de la Guyane, parmi les agents des directions de la santé et du développement social des affaires sanitaires et sociales, d'une part, et parmi les représentants des personnels transférés de la caisse [...]

[...] . — Jusqu'à la constitution du comité d'agence mentionné à l'article L. 1432-10 du même code, les deux représentants du personnel mentionnés au 4° de l'article D. 1432-16 de ce code sont désignés par le [...] personnels transférés de la caisse régionale de l'assurance maladie, d'autre part. [...]

[...]occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ; Après avis du Conseil d'Etat[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport de la ministre de la santé et des sports, Vu le code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV de la première partie ; Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ; Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ; Après avis du Conseil d'Etat (section sociale), Décrète :

RÉFÉRENCE

DECRET SASX1008843D du 1 avril 2011, « Décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022040795> (consulté le 29 août 2026).